



Conseil québécois des
ressources humaines
en culture

Les faits saillants
du résultat
de l'analyse
de la profession

RÉGISSEUR

Avec la collaboration de

Québec 
Emploi-Québec

L'ANALYSE D'UNE PROFESSION UN ATOUT PRÉCIEUX AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE AU QUÉBEC

En quoi consiste une analyse de profession ?

Une analyse de profession consiste à donner une description précise et détaillée des principales composantes de l'exercice d'une profession. C'est la raison pour laquelle, dans le rapport qui résulte d'une telle analyse, les renseignements suivants sont transmis : l'inventaire des fonctions et des tâches liées à l'exercice de la profession; le profil des compétences nécessaires à l'exercice de la profession; la présentation du contexte de travail dans lequel la profession est exercée; et les tendances de développement liées à l'exercice de la profession.

Comment une analyse de profession est-elle produite ?

Une analyse de profession est produite en collaboration avec les partenaires du secteur visé par l'analyse, à savoir les personnes qui exercent la profession ainsi que les représentantes et les représentants des entreprises, ou autres organismes employeurs, et des syndicats. En effet, en vue de produire une analyse de profession qui reflète, en tout point, la réalité de l'exercice de la profession dans l'ensemble d'un secteur, des personnes reconnues pour leur expertise particulière au regard de l'exercice de la profession à l'étude sont invitées à participer à l'élaboration ainsi qu'à la validation de l'analyse. Il importe de dire que ces personnes sont sélectionnées pour assurer la représentation de toutes les situations possibles liées à l'exercice de la profession comme l'effectif et la spécialité de l'organisation en cause. Ainsi, le résultat de l'analyse est valide pour l'ensemble du secteur.

À qui et à quoi le résultat d'une analyse de profession peut-il servir ?

En raison du fait que le résultat d'une analyse de profession expose ce que recouvre l'exercice d'une profession dans l'ensemble du secteur visé, il va de soi qu'il consiste en un outil de gestion ou, encore, en un document de référence qui peut se révéler utile aussi bien aux entreprises, ou autres organismes employeurs, qu'aux personnes qui exercent la profession en cause. En effet, ces personnes y découvriront, avec satisfaction, le caractère unique de leur profession et l'importance du nombre et de la qualité des compétences utiles à son exercice. De plus, chacune d'entre elles pourra y puiser un ensemble de renseignements propres à soutenir son développement professionnel et, au besoin, à orienter ses choix en matière de perfectionnement.

Pour leur part, les entreprises ou autres organismes employeurs auront à leur disposition un point de comparaison entre la situation qui leur est propre et celle observée dans l'ensemble des entreprises ou autres organismes employeurs du secteur. Les entreprises ou autres organismes employeurs auront également à leur disposition tous les renseignements qui peuvent leur être utiles en vue : de définir les postes de travail; d'établir le profil de candidatures recherchées au moment de l'embauche, à savoir la description du poste et la liste des compétences utiles à l'occupation du poste; de mettre en place un programme d'accueil et d'intégration des personnes nouvellement embauchées ou promues à un poste; de définir un programme d'évaluation du rendement du personnel; d'établir les besoins de formation ou de perfectionnement du personnel; et de préciser le contenu de projets de formation d'appoint.

En somme, la production de l'analyse des professions dans un secteur d'activité économique peut contribuer à soutenir le développement de la main-d'oeuvre du secteur visé. En conséquence, cela constitue un atout précieux pour favoriser la croissance du secteur dans son ensemble.

LE RÉSULTAT DE L'ANALYSE DE LA PROFESSION RÉGISSEUR : DES DONNÉES À JOUR QUI REFLÈTENT LA RÉALITÉ DE L'EXERCICE DE CETTE PROFESSION DANS LE SECTEUR DE LA CULTURE AU QUÉBEC

Qu'en est-il du résultat de l'analyse de la profession de régisseur ?

La présentation du résultat de l'analyse de la profession de régisseur s'articule autour des quatre points. Le premier présente l'inventaire des fonctions(champs de responsabilités) et des tâches liées à l'exercice de cette profession. Le deuxième expose le profil des compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le troisième point présente le profil de compétences à l'exercice de la profession, tandis que le quatrième et dernier fait état des principales tendances de développement qui marqueront l'exercice de la profession dans les années à venir.

L'inventaire des fonctions et des tâches liées à l'exercice de la profession

La présente analyse de métier et profession traite des régisseurs qui exercent leur profession dans « les arts de la scène » ou « les arts vivants ». Les arts de la scène incluent les spectacles de théâtre, de danse, de cirque, d'opéra, de multimédia, d'opérette, d'humour, de mime, de musique, de comédie musicale et de variétés. De plus, l'analyse s'en tient à l'exercice de cette profession dans le milieu francophone puisque la situation est bien différente dans le milieu anglophone.

Au Québec, le régisseur cumule souvent plusieurs postes et porte différents titres d'emplois. Seule la profession de régisseur est considérée dans cette analyse de métier et profession. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est ici utile de la définir :

Le régisseur est responsable du déroulement d'un spectacle, de son entrée en salle jusqu'à la dernière représentation, conformément aux indications du metteur en scène (chorégraphe, metteur en piste, etc.), de son assistant et des concepteurs. Il vérifie et fait appliquer ou applique avec exactitude toutes les composantes d'une représentation.

Le régisseur est la personne qui élabore un cahier de régie et qui dirige la représentation en s'assurant que l'équipe du spectacle accomplit avec précision les effets de la conduite ou en donnant directement les top (« go ») de ses effets (« cues »).

Les données recueillies révèlent que la profession est la même, peu importe le milieu dans lequel elle est exercée. Toutefois, des particularités sont associées aux différents milieux de travail. Par exemple, dans le cas des événements spéciaux, le spectacle n'est souvent présenté qu'une seule fois; en danse, les repères utilisés par le régisseur sont de l'ordre du visuel; à l'opéra, le régisseur doit savoir lire la musique pour pouvoir établir ses repères sur des partitions; au cirque, les repères peuvent être à la fois visuels et musicaux; au théâtre francophone, la même personne cumule souvent les postes d'assistant-metteur en scène et de régisseur.

1 Prise en charge d'un spectacle

Tâche 1.1

Assister à des enchaînements en salle de répétition

Note: Pour cette tâche, certaines particularités doivent être spécifiées: au théâtre, le temps de travail consacré à cette tâche est fonction de la complexité du spectacle et du niveau de préparation que veut avoir le régisseur; en danse, le régisseur doit assister à un maximum d'enchaînements car celui-ci doit connaître suffisamment le spectacle pour trouver ses propres repères; au cirque, le régisseur assiste à toutes les répétitions car les artistes travaillent dès le début dans le véritable environnement du spectacle.

Tâche 1.2

Assister aux différentes réunions de production, au besoin

Tâche 1.3

Assister aux sessions d'intensités (éclairage, son)

Tâche 1.4

Établir le déroulement des effets scéniques (effets spéciaux, mouvements de scène, etc.)

Tâche 1.5

Établir le cahier de régie (conduite générale) selon les indications du metteur en scène, de son assistant et des concepteurs

Tâche 1.6

Produire et corriger les listes d'effets (son, éclairage, décors, costumes, accessoires, etc.) et les distribuer aux chefs de département

Tâche 1.7

Familiariser l'équipe technique avec les exigences et les procédures du spectacle

Tâche 1.8

Se familiariser avec le protocole d'accès et d'utilisation du lieu de présentation du spectacle

Tâche 1.9

S'enquérir des rôles respectifs des membres de l'équipe en place

Tâche 1.10

Transmettre les informations pertinentes aux membres de l'équipe technique et artistique

Tâche 1.11

Diriger les enchaînements techniques et les générales

2 Conduite d'un spectacle

Tâche 2.1

Faire l'appel des artistes et de l'équipe technique

Tâche 2.2

Assurer le respect de l'ordre sur le plateau, dans les loges et autres aires de services de scène

Tâche 2.3

S'assurer que tout est en place avant de permettre l'entrée du public dans la salle

Tâche 2.4

Faire commencer le spectacle à l'heure voulue

Tâche 2.5

Gérer la conduite générale pendant les représentations

Tâche 2.6

Faire respecter la durée des pauses, des entractes ou des deux

Tâche 2.7

Diffuser les informations pertinentes sur les convocations spéciales et les changements d'horaire de représentation

Tâche 2.8

Tenir une feuille de route quotidienne (durée du spectacle, durée de l'entracte, problèmes particuliers, etc.)

Tâche 2.9

Établir et tenir à jour le tableau de service

Tâche 2.10

Voir à l'application des règles syndicales (artistes, équipe technique)

3 Suivi d'un spectacle

Tâche 3.1

Émettre des notes et des commentaires pour les artistes et les techniciens

Tâche 3.2

Assister à toute répétition sur scène lors de correction d'interprétation, de production ou des deux

Tâche 3.3

Informers les intervenants de la production des modifications aux différents aspects de la production

Tâche 3.4

Corriger le texte ou le synopsis, la mise en place et les notes s'y rattachant, le cahier de régie ainsi que les différentes listes d'effets et remettre le tout au directeur de production

Tâche 3.5

Faire part du suivi des représentations au metteur en scène ou à son représentant

Le profil des compétences

L'exercice de la profession de régisseur dans « les arts de la scène » au Québec implique la maîtrise d'une gamme de compétences. Ces compétences regroupent des savoirs-connaissances, des savoir-faire et des savoir-être qui sont classés en quatre domaines de compétence, à savoir : les ressources, la technologie, les relations entre les personnes et l'information. Voyons plus en détail les compétences propres à l'exercice de la profession, selon les quatre grands domaines.

LE DOMAINE DES RESSOURCES

Savoirs-connaissances

- Avoir une connaissance du langage utilisé dans le milieu
- Avoir la connaissance et la maîtrise du déroulement du spectacle
- Avoir une connaissance du travail de chacun des membres de l'équipe

Savoir-faire

- Avoir le sens de l'organisation
- Avoir un esprit de synthèse
- Être clair et concis
- Être capable de se concentrer
- Être capable de prendre les mesures nécessaires pour résoudre des problèmes
- Avoir le sens de l'organisation
- Être capable de coordonner les activités d'une équipe

Savoir-être

- Faire preuve de leadership
- Être ponctuel
- Faire preuve de patience
- Faire preuve de tolérance
- Faire preuve de sang-froid
- Avoir confiance aux autres
- Avoir le sens du détail
- Avoir confiance en soi
- Faire preuve de diplomatie
- Avoir une bonne maîtrise de soi
- Avoir le souci de la satisfaction des spectateurs
- Avoir le souci de maintenir la qualité du spectacle
- Faire preuve d'empathie
- Avoir le sens de la psychologie
- Avoir le souci de tout remettre à jour (texte ou synopsis, mise en place, etc.)

LE DOMAINE DE LA TECHNOLOGIE

Savoirs-connaissances

- Avoir des connaissances de base en informatique
- Avoir des connaissances techniques fonctionnelles

LE DOMAINE DES RELATIONS ENTRE LES PERSONNES

Savoirs-connaissances

- Avoir une connaissance du langage utilisé dans le milieu
- Avoir la connaissance et la maîtrise du déroulement du spectacle
- Avoir des connaissances techniques fonctionnelles

Savoir-faire

- Être capable d'analyser
- Avoir un esprit de synthèse
- Être capable de coordonner les activités d'une équipe
- Être capable de gérer des imprévus
- Être capable de déceler des problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour les résoudre
- Être capable de gérer son stress
- Être capable de s'exprimer clairement et succinctement

Savoir-être

- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Faire preuve de courtoisie
- Faire preuve d'écoute
- Faire preuve de patience
- Faire preuve de leadership
- Être ponctuel
- Faire preuve de tolérance
- Faire preuve de sang-froid
- Avoir confiance aux autres
- Faire preuve de diplomatie
- Avoir une bonne maîtrise de soi
- Avoir confiance en soi
- Avoir le sens du détail
- Faire preuve d'empathie
- Avoir le sens de la psychologie

LE DOMAINE DE L'INFORMATION

Savoirs-connaissances

- Avoir une connaissance du langage utilisé dans le milieu
- Avoir une connaissance du lieu de diffusion du spectacle (familiarisation)
- Avoir la connaissance et la maîtrise du déroulement du spectacle

Savoir-faire

- Avoir le sens de l'organisation
- Être capable d'analyser
- Avoir un esprit de synthèse
- Être clair et concis
- Être capable de déceler des problèmes et de prendre les mesures nécessaires pour les résoudre
- Être capable de s'exprimer clairement et succinctement
- Être méthodique

Savoir-être

- Faire preuve d'ouverture d'esprit
- Avoir le sens du détail
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir le souci de tout remettre à jour (texte ou synopsis, mise en place, etc)

Le contexte de travail

Le régisseur constitue le lien entre le metteur en scène, les équipes techniques et l'équipe en place : il est en relation avec tous les membres des équipes et doit assumer le leadership que sa position implique. Aux yeux de tous, il est la « personne-ressource », le « relais d'information » et même le « catalyseur d'information » pour tout ce qui a trait au déroulement d'un spectacle.

Généralement, le régisseur est plus près de l'assistant-metteur en scène que du metteur en scène puisque l'assistant-metteur en scène lui transmet le détail du déroulement du spectacle. Puisque dans la majorité des productions du théâtre francophone, une même personne cumule les postes d'assistant-metteur en scène et de régisseur, il peut exister entre le metteur en scène et le régisseur une véritable complicité et une complémentarité. En effet, le metteur en scène et son assistant (ici le régisseur) forment souvent une équipe pour plus d'un spectacle. Cette association amène les régisseurs à connaître les possibilités artistiques du metteur en scène, à établir une relation de confiance avec lui et, souvent, à faciliter ses rapports avec le reste de l'équipe. L'implication du régisseur et le lien l'unissant au metteur en scène sont donc différents selon que la personne a été l'assistant du metteur en scène ou qu'elle a été embauchée seulement pour la régie du spectacle.

Le travail de régisseur étant généralement donné à contrat, l'emploi n'est pas régulier. Les postes stables sont ceux de régisseurs maison dans certaines entreprises, bien que ceux-ci soient de plus en plus rares.

Le travail s'effectue selon un horaire relativement constant pour la durée d'une production. La plupart des représentations sont offertes cinq à six soirs par semaine. Au théâtre jeune public, l'horaire est un peu plus « conventionnel », du fait que les représentations offertes ont plutôt lieu en matinée et en après-midi. Dans le cas des régisseurs qui font de la tournée, leur horaire quotidien est plus stable. Le calendrier des représentations contribue cependant à faire varier leur horaire hebdomadaire. En tournée, il arrive fréquemment que le régisseur fasse partie de l'équipe de montage, ce qui alourdit son horaire.

En arts de la scène, les régisseurs peuvent être appelés, au cours de leur carrière, à travailler dans plusieurs types de production. Les régisseurs peuvent aller du théâtre, à la danse, aux variétés, à l'humour, au cirque, à l'opéra, à l'art lyrique, etc. Travailler dans plusieurs domaines semble souhaitable, car cette expérience permet aux régisseurs de se ressourcer et d'enrichir leurs compétences.

Les tendances qui marquent les professions

Les tendances renvoient aux changements à prévoir au cours des prochaines années dans l'exercice de la profession à l'étude. Pour la profession de régisseur, on note que les changements entrevus ont trait aux équipements, aux nouvelles technologies, aux budgets de production qui couvrent le poste de régisseur et au cumul des postes d'assistant-metteur en scène et de régisseur au théâtre francophone.

En ce qui a trait aux équipements, les consoles et l'appareillage utilisés pour la production des spectacles ont suivi l'évolution technologique. Les régisseurs doivent donc se tenir au courant des différents développements pour remplir les fonctions qui leurs sont confiées. Aussi, l'utilisation de plus en plus répandue de l'informatique pour diverses tâches amène les régisseurs à acquérir certaines connaissances dans ce domaine.

Par ailleurs, la complexité grandissante des équipements utilisés dans les productions affecte à la baisse la maîtrise que l'équipe a du spectacle, puisque bien souvent, un seul enchaînement technique a lieu avant les générales.

Au sujet des nouvelles technologies, on remarque qu'elles sont de plus en plus utilisées par les concepteurs. Les spectacles créés sont donc automatisés à divers degrés. Cela risque d'entraîner des arrêts en pleine représentation, à cause de bris techniques (les productions devenant davantage tributaires des outils technologiques). Les régisseurs ont donc perdu un peu de contrôle sur leur propre travail en raison de ces outils. Par ailleurs, avec certains logiciels, il est maintenant possible d'établir un cahier de régie informatisé. Cette pratique, quoique peu répandue à ce jour, tendra sans doute à se répandre au cours des années à venir. Avec ces outils, on assistera à la diminution de la charge et du temps de travail associés à cette tâche.

Pour ce qui est des budgets de production qui couvrent le poste de régisseur, on remarque qu'ils sont souvent minimes, ce qui entraîne, dans certaines disciplines, une diminution du temps que le régisseur accorde à la prise en charge d'un spectacle. Cependant, tout régisseur doit disposer d'un minimum de temps pour pouvoir assimiler le spectacle et se préparer à en faire la conduite.

On demande aux régisseurs de théâtre francophone de cumuler plusieurs postes et d'assumer d'autres fonctions et tâches que celles se rapportant strictement à la régie. Les exigences liées au cumul des tâches risquent alors d'avoir une incidence sur le maintien de la qualité du spectacle. Ce risque est d'autant plus grand que les spectacles deviennent de plus en plus complexes et de plus en plus exigeants pour tous les intervenants. Le rôle du régisseur devient crucial dans ce contexte.

Le présent document expose les faits saillants du résultat de l'analyse de la profession *régisseur*. Cette analyse a été produite par DBSF FormAtout pour le compte du Conseil québécois des ressources humaines en culture. Ce document se divise en deux parties. Tout d'abord, il décrit brièvement le but et l'utilité d'une analyse de profession. Ensuite, il présente les données les plus significatives liées à l'exercice de cette profession.

Rédaction

DBSF FormAtout

Par Marie Sylvain et Gisèle Vachon

Révision linguistique

Charlotte Gagné

Conception graphique et mise en page

Gilles Côte

LES CONCEPTIONS COGIGRAPHE

Équipe de suivi du projet

Louise Boucher

Coordonnatrice

Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)

Monique Corbeil

Régisseuse et Directrice Générale de l'Association
des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)

Marie Doyon

Conseillère en intervention sectorielle

Emploi-Québec

Sylvie Rochette

Chargée de projet

Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)

Pour obtenir tout renseignement à propos du présent document et du rapport produit sur le résultat de l'analyse relative à l'exercice de la profession *Régisseur*, veuillez vous adresser au Conseil québécois des ressources humaines en culture, en composant le numéro de téléphone suivant : 1 877 475-6287 ou en visitant le site www.cqrhc.com